Forfait maladie grave

Catégorie : Financière | Région : Fédéral (toute la Belgique) | Information vérifiée le 28/10/2026

Version en ligne, toujours à jour :
https://avantagesante.be/aide/114-forfait-maladie-grave

En quoi consiste cette aide ?

Une maladie grave peut entraîner des dépenses importantes : consultations, médicaments, déplacements, matériel médical ou frais d'hospitalisation.
Pour aider ses affiliés, la Mutualité Chrétienne (MC) accorde un forfait de 150 € destiné à couvrir une partie des frais restant à charge après les remboursements habituels.
Cette aide est accordée dès l'ouverture d'un dossier « maladie grave ».

Conditions d'éligibilité

Les affiliés de la MC atteints d'une maladie grave reconnue par la mutualité.

Exemples de maladies citées par la MC :
Cancer
Maladie de Parkinson
Insuffisance cardiaque
Insuffisance rénale
Insuffisance respiratoire
Diabète
Certaines maladies chroniques ou coûteuses
La liste officielle complète figure dans le formulaire de demande de la MC.

Comment l'obtenir ? Les démarches

Contactez la mutualité chrétienne.

Montant

Forfait unique de 150 €
Cette intervention sert à couvrir les frais qui ne sont pas remboursés par l'assurance obligatoire.

Organisme compétent

Votre mutualité

Page officielle de l'aide :

https://www.mc.be/fr/avantages-remboursements/maladie-grave#forfait

Information et orientation uniquement : cette fiche ne constitue pas un conseil juridique ou médical.
La réglementation évolue : confirmez toujours les informations auprès de l'organisme compétent avant toute démarche.
Fiche téléchargée le 19/11/2026 sur avantagesante.be